| Arrete du | 16 avril 1930 nommant le directeur du service des voics de pénétration et le directeur du service des Travaux Neufs conseillers techniques pour les travaux publics entrepris | |
|--|--|-------------------|
| | dans les cercles du territoire. | 233 |
| Decision | du 16 avril 1930 nommant une commission permanente chargée de procéder à la réception des travaux de construction confiés aux entre- prises privées après adjudications ou marchés de gré-à-gré. | 233 |
| | | 200 |
| Circulaire | du 7 avril 1930 relative aux déplacements du personnel indigène pour cause de congé. | 234 |
| | du 19 avril 1930 aux eommaudants de cer- cle au sujet de la <i>mise en valeur</i> du territoire. | 234 |
| Dépêche e | en date du ler février 1930 du Commissaire des Territoires africains sous mandat à l'Expo- sition Coloniale Internationale de Paris au sujet de la participation des entreprises privées | |
| | à l'exposition. | 242 |
| Tableau des actes concernant le personnel européen | | 243 |
| Tableau des actes concernant le personnel indigène | | 244 |
| | Boissons alcooliques | 245 |
| | Commissions | 245 |
| | Cour d'Assises | 245 |
| | Domaines | 245 |
| | Enseignement | 246 |
| | | |
| | Établissements dangereux et insalubres | 246 |
| | Établissements dangereux et insalubres Examen | 246 247 |
| | - | |
| | Examen | 247 |
| | Examen Indemnités | 247 247 |
| | Examen Indemnités Marchés | 247 247 247 |

PARTIE OFFICIELLE

Annonces - (Voir supplément)

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Organisation des services extérieurs de l'administration des douanes

ARRÈTÉ N° 198 promulyuant au Togo le décret du 31 mars 1929 relatif à l'organisation des services extérieurs de l'administration des douanes.

> LE GOUVERNEUR DES COLONIES, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo; Vu le décret du 31 mars 1929 relatif à l'organisation des services extérieurs de l'administration des douanes;

ARRÈTE:

ARTICLE PREMIER. — Est promulgué dans le Territoire du Togo placé sous le mandat de la France le décret du 31 mars 1929 relatif à l'organisation des services extérieurs de l'administration des Douanes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 14 avril 1930. BONNECARRÈRE.

(Décret du 31 mars 1929 inséré au J. O. R. F. du 25 avril 1929 page 4768)

Indemnité de compensation aux inspecteurs principaux et inspecteurs des douanes

ARRETE Nº 199 promulguant au Togo le décret du 19 août 1929 portant attribution d'une indemnité de compensationaux inspecteurs principaux et inspecteurs des Douanes.

> LE GOUVERNEUR DES COLONIES, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 19 août 1929 portant attribution d'une indemnité de compensation aux inspecteurs principaux et inspecteurs des douanes;

ARRÈTE:

Article Premier. — Est prominiqué dans le Territoire du Togo sous mandat français le décret du 19 août 1929 portant attribution d'une indemnité de compensation aux inspecteurs principaux et inspecteurs des douanes.

Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 14 avril 1930. BONNECARRÈRE.

(Décret du 19 août 1929 inséré au J. 9. R. F. du 15 septembre 1929 page 10.555)

Réorganisation du personnel des bureaux des secrétariats généraux des colonies.

ARRETE Nº 206 promulguant au Togo le décretdu 10 mars 1930 modifiant le décret du 24 novembre 1912 relatif à la réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats Généraux des colonies.

> LE GOUVERNEUR DES COLONIÉS, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 10 mars 1930 modifiant le décret du 24 novembre 1912 relatif à la réorganisation du personnel des bureaux des Secrétariats Généraux des colonies;